Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MM. Wherli, colonel fédéral.
Fornaro, lieutenant-colonel fédéral.
Muller, » »
Le Royer, major fédéral.
de Perrot, capitaine fédéral.
Davall, lieutenant fédéral.
Brun, lieutenant.

Les fonctions du commissariat sont remplies par M. le lieutenant-colonel Liebi, avec M. le capitaine Pauly comme aide.

Le service sanitaire est sous la direction de M. le capitaine fédéral docteur Engelhardt.

L'Ecole se divise en 4 sections.

La 1re comprend les officiers de l'état-major fédéral qui suivent :

4 majors, dont 3 d'artillerie.
3 capitaines, dont 1 d'artillerie.
8 lieutenants, dont 1 d'artillerie.

La 2me section comprend :

6 aspirants d'état-major du génie.
6 » » de sapeurs du génie.
1 » » de pontoniers.

La 3me section comprend :

6 lieutenants d'artillerie.
10 premiers sous-lieutenants d'artillerie.
7 seconds sous-lieutenants d'artillerie.

La 4me section, formée le 6 mai, comprend tous les commandants, majors et aides-majors de bataillon, commandés pour l'Ecole centrale et pour le rassemblement annuel de troupes. Le cours de cette section dure jusqu'au 26 mai.

La 5me section comprend :

22 aspirants d'artillerie de 2me classe.

Le 13 mai, s'est ouverte en outre, une école de recrues d'artillerie, sous le commandement de M. le colonel Wehrli.

L'Ecole d'application commencera le 14 juin.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit de Berne à la *Gazette de Lausanne :*

Nous avons ici un peloton de soldats habillés d'après le nouveau système ; vous aurez aussi l'occasion de les voir à Lausanne et vous pourrez vous former un jugement à son égard. Permettez-moi cependant de vous dire quelques mots de l'impression que m'ont faite à première vue les nouveaux modèles. Cette impression n'a point été favorable, mais par l'accoutumance on se familiarise avec une partie du nouvel uniforme, non toutefois avec les chapeaux de feutre qui sont affreux. Figurez-vous

un maigre Garibaldi, tel qu'on les porte aujourd'hui, mais encore bien plus disgracieux, orné d'une flamme noire où quatre crins se courent les uns après les autres et produisent l'effet le plus piteux. — Pour les officiers, c'est un peu mieux, car là du moins un panache abondant cache sous un flot de plumes vert foncé à reflets chatoyants la forme disgracieuse du chapeau. Il est vrai qu'une partie des soldats porte une sorte de képi en feutre, je crois, qui m'a paru bien plus convenable. La buffleterie noire, les guêtres et la cravate molle sont tout à fait pratiques. Le pantalon gris-bleu, quoique peu flatteur à l'œil, peut passer, mais je me demande pourquoi le simple soldat n'a qu'un passe-poil, tandis que l'officier a une bande écarlate. Je crois qu'il vaudrait mieux que tous eussent la bande ou le passe-poil. Les épaulettes ont disparu et sont remplacées par une sorte de torsade ou cordon d'argent, fixé en long sur l'épaule : dans la Suisse romande je suis sûr qu'on goûtera peu ce remplaçant de l'épaulette.

Il va sans dire que les soldats n'ont rien de ce genre. Que vous dirai-je de la nouvelle tunique-blouse? Je crois qu'elle peut être commode, mais pour élégante, à coup sûr elle ne l'est pas, surtout vue par derrière. C'est trop négligé pour un habillement de parade, ce n'est pas assez négligé pour un habillement de fatigue; ce n'est ni la veste ni l'habit, et c'est bien loin d'être la tunique à taille des autres armées de l'Europe. C'est une sorte de capote écourtée, couvrant à peine les hanches et permettant à l'œil de jouir de la vue des fonds de culottes rapés ou endommagés; à moins que la Confédération n'oblige ses milices à ne porter que des pantalons neufs. Le ceinturon se met par dessus la tunique et dessine la taille. Les gens de la campagne, affublés de cet accoutrement grimaçant par derrière de la manière la plus drôle, offriront un spectacle divertissant. On dirait que c'est là le but qu'on a voulu atteindre, à moins qu'on n'ait eu l'intention de faire servir le bourrelet qui se forme au dessus du ceinturon, comme garde-manger ou besace supplémentaire où le soldat pourra mettre en réserve vivres, pipe et tabac, et une foule d'autres menus objets qu'on aime à avoir sous la main. En tout cas, comme tous ceux qui connaissent par la pratique la difficulté qu'il y a à faire faire à un vêtement large sous le ceinturon des plis, je ne dirai pas élégants, mais passables, je crois qu'avec ces tuniques une grande partie de nos milices auront l'air d'ours mal fagotés. Je fais encore un reproche à la nouvelle tunique-robe de chambre ou plutôt *coin du feu*, c'est que sur les officiers son aspect négligé jure horriblement avec l'élégant ceinturon drap d'or qu'on leur a donné. Voilà mon opinion personnelle. Au reste, des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter.

A l'école de cavalerie de Winterthour, la selle modèle que MM. Ott, colonel, et Zehnder, major, ont fait venir du nord de l'Allemagne, a été essayée et a obtenu l'approbation de tous les officiers de cavalerie et de tous les connaisseurs présents à Winterthour. Le département militaire fédéral vient en conséquence d'autoriser M. l'inspecteur de faire venir plusieurs de ces selles afin de les distribuer aux guides et aux dragons pour voir comment elles se comporteront pendant un service prolongé.

Pour ce qui est du nouvel uniforme de cavalerie, il paraît qu'il n'a pas rencontré la même faveur.

On doit aussi, assure-t-on, essayer la nouvelle selle et le nouvel uniforme à l'école des recrues de cavalerie qui se tient actuellement à Bière.

Neuchâtel. — Promotions dans l'INFANTERIE : le lieutenant *Clerc*, L.-Ed., au grade de capitaine ; — les 1ers sous-lieutenants : *Bertschinger*, Frédéric, et *Ray*, Samuel-Henri, au grade de lieutenants; — le 2e sous-lieutenant : *Kramer*, Fritz, au grade de 1er sous-lieutenant.

Promotions dans l'ARTILLERIE : les 1ers sous-lieutenants : *Perrochet*, Edouard, et *Bœll*, Charles, au grade de lieutenants; — les 2mes sous-lieutenants : *Gueisbühler*, Adolphe, et *Schmelz*, Samuel, au grade de 1ers sous-lieutenants.

A teneur des modifications apportées le 30 mars dernier à la loi militaire, en ce qui touche à la taxe, le Conseil d'Etat a composé comme suit la commission cantonale de taxe militaire pour l'année 1860 :

Perret, commandant, à Neuchâtel, président;
Piaget, commandant aux Verrières;
Tripet, capitaine d'artillerie, à Neuchâtel;
Matile, capitaine d'infanterie, au Locle, suppléant;
Favre, » » à Boudry, »
Tripet, » » à Chézard, »

L'école d'instruction des recrues d'infanterie, fixée primitivement au 12 mai, s'ouvrira à Colombier le samedi 26 mai 1860.

Vaud. — Dans sa séance du 28 avril, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Magnin*, Jacques-Henri, à Corcelles-sur-Chavornay, 2e sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite dans le 6e arrondissem.; — *Girard*, David-Louis, à Roche, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 2e arrond. ; — Le 5 mai, MM. *Borgognon*, Charles, à Riez, lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve, dans le 3e arrond.; — *Carmentrend*, Abram-Louis, à Juriens, lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve, dans le 5e arrond.; — *Sueur*, Louis, à Ste-Croix, capitaine de mousquetaires no 2 d'élite dans le 6e arrond.; — *Contesse*, Georges, à Romainmôtier, lieutenant dans la compagnie d'artillerie de position, arrond. 1, 2, 4, 6, 7 et 8 ; — *Delarageaz*, Louis, à Préverenges, 1er sous-lieutenant d'artillerie, batterie attelée no 1, arrond. 1 et 2 ; — *Perrin*, Victor, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite, dans le 8e arrond. ; — *Amiet*, Jean-Louis, à Mur, lieutenant de chasseurs de droite d'élite, dans le 8e arrond. ; — *Glardon*, Henri, à Vallorbes, 1er sous-lieutenant de carabiniers no 4 de réserve, arrond. 6 et 8 ; — Le 9 dit, M. *Doxat*, Charles, à Lausanne, 2e sous lieutenant d'artillerie de la batterie attelée no 4, dans le 5e arrond.; — Le 11 dit, MM. *Bersier*, Edouard, à Villarzel, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite, dans le 8e arrond.; — *Vallotton*, Jules, à Vallorbes, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite, dans le 5e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.